



FR

CONSEIL DE DIRECTION
102^{ème} session
Rome, 10 – 12 mai 2023

UNIDROIT 2023
C.D. (102) 3
Original: anglais
avril 2023

Point n° 3 de l'ordre du jour: Rapports

b) Rapport de la Fondation d'UNIDROIT

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise à jour sur les activités de la Fondation d'UNIDROIT</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note du Rapport annuel 2022 de la Fondation d'UNIDROIT</i>

I. INTRODUCTION

1. Créée en 1996, la Fondation d'UNIDROIT ("la Fondation") est une organisation néerlandaise à but non lucratif qui soutient la mission d'UNIDROIT i) en promouvant ses instruments, ii) en facilitant des recherches complémentaires, iii) en organisant des séminaires et des programmes de formation, iv) en développant des systèmes d'information sur les meilleures pratiques et d'autres matériels de référence, et v) en collectant des fonds. Les activités de la Fondation sont centrées sur l'identification de projets, la collecte de fonds et la réalisation d'activités qui complètent et soutiennent le travail de base d'UNIDROIT ¹.

2. La Fondation est placée sous la direction d'un Conseil d'administration, dont les membres sont nommés conformément au Statut de la Fondation (voir l'Annexe II pour la composition actuelle du Conseil). Le Conseil d'administration est assisté pour l'exercice de ses fonctions par des membres du Secrétariat d'UNIDROIT (M. William Brydie-Watson, Mme Myrte Thijssen et M. Hamza Hameed). Le Conseil est, en outre, assisté dans sa tâche par deux Conseillers (M. Michael Farley et M. Marco Nicoli) sur les questions liées à la collecte de fonds.

II. ACTIVITÉS

3. Les activités de la Fondation intéressent les trois catégories thématiques suivantes: a) le développement économique; b) la formation et la recherche; et c) le patrimoine culturel. Les travaux au sein de ces catégories consistent soit en des projets spécifiques, soit en des activités promotionnelles. Un résumé des activités de la Fondation en 2022 est présenté dans son Rapport annuel ci-après (Annexe I).

¹ Voir le site Internet de la Fondation à l'adresse suivante: <https://unidroitfoundation.org/> (en anglais uniquement).

III. ACTION DEMANDÉE

4. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note du Rapport annuel 2022 de la Fondation d'UNIDROIT.*

ANNEXE I



SUPPORTING THE WORK OF UNIDROIT

Introduction

1. Ce document résume les activités de la Fondation d'UNIDROIT en 2022, divisées en trois catégories thématiques comme illustré ci-dessous.



A. Développement économique

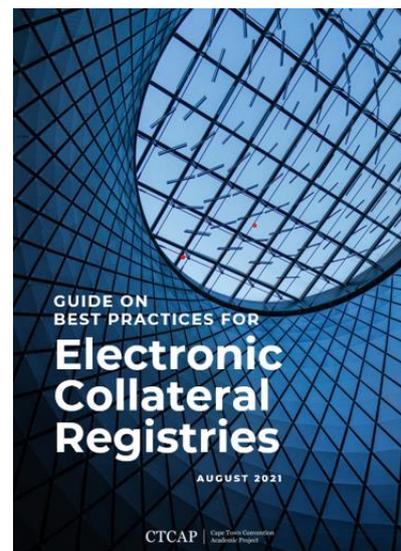
2. Les travaux de la Fondation sur le développement économique consistent en deux projets importants sous les auspices du [Cape Town Convention Academic Project](#) (CTCAP), un partenariat entre UNIDROIT et l'Université de Cambridge, avec le Groupe de travail aéronautique (GTA) comme commanditaire fondateur. La Fondation d'UNIDROIT continue à soutenir ces projets.

1. Meilleures pratiques dans la conception et le fonctionnement de registres électroniques

3. Le projet sur les Meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement de registres électroniques ("le projet MPRE") a démarré en 2015 et il s'agit d'un partenariat entre la Fondation d'UNIDROIT et le Centre de droit commercial du *Harris Manchester College* de l'Université d'Oxford. Le *Global Business Law Institute* de l'Université de Washington s'est joint au partenariat de 2017 à 2019. Le projet a été entièrement financé par Aviareto.

4. Le projet MPRE identifie les meilleures pratiques politiques et techniques pour la conception et la mise en œuvre de registres électroniques. En 2021, le premier guide international élaboré dans le cadre du projet MPRE a été lancé: le [Guide on Best Practices for Electronic Collateral Registries](#) ². Le projet s'est ensuite concentré sur l'élaboration de bonnes pratiques pour les registres du commerce électronique.

5. À cette fin, en septembre 2022, un sixième atelier a été organisé pour le projet MPRE. L'atelier a été accueilli par l'Université de Cambridge et s'est déroulé parallèlement à la onzième Conférence du Projet académique de la Convention du Cap. L'atelier a réuni 35 participants, dont 17 en présentiel. Le



² Le Guide peut être consulté gratuitement en version électronique et acheté en version papier (en anglais seulement) à l'adresse suivante: <https://ctcap.org/best-practices-in-the-field-of-electronic-registry-design-and-operation/>.

sixième atelier a permis d'examiner une structure préliminaire pour le futur Guide sur les registres électroniques du commerce, et de discuter des questions relatives au champ d'application et aux différences entre les registres du commerce et les registres de garanties. L'atelier a en outre examiné les facteurs critiques de performance des registres du commerce, a bénéficié de la contribution d'organisations internationales et de praticiens, et a établi des comparaisons avec d'autres instruments internationaux dans ce domaine.

2. Évaluation économique de la réforme du droit commercial international

6. Le projet sur l'évaluation économique ("EE") de la réforme du droit commercial international a démarré en 2015 et il s'agit d'un partenariat entre la Fondation et le Centre de droit commercial du *Harris Manchester College* de l'Université d'Oxford. Le *Global Business Law Institute* de l'Université de Washington s'est joint au partenariat de 2017 à 2019. En 2019, le projet a été placé sous l'égide du CTCAP. La Fondation d'UNIDROIT continue de soutenir le projet.

7. Le projet EE est un projet interdisciplinaire auquel participent des juristes, des économistes et des responsables de politiques publiques issus de gouvernements nationaux, d'organisations internationales, du secteur privé et du milieu académique. Il vise à fournir des conseils sur la manière d'évaluer l'impact économique des réformes du droit du commerce international. Cette évaluation s'appuie sur cinq variables: i) l'impact direct des nouvelles règles; ii) l'impact des nouvelles règles en tant que réseau; iii) l'impact systémique (indirect) de la réforme du droit; iv) l'application effective des nouvelles règles et v) le coût de la création et de la transition vers les nouvelles règles.

8. En 2022, deux ateliers ont été organisés pour ce projet. Le 10 mars 2022, une session restreinte (c'est-à-dire avec un petit groupe d'experts) s'est tenue au siège d'UNIDROIT et en ligne. Le groupe a discuté d'un avant-projet de Guide sur le Cadre de l'évaluation économique de la réforme du droit de commerce international préparé par le Secrétariat sur la base des informations et des expériences recueillies au cours des sessions précédentes et de recherches supplémentaires. Les discussions ont porté sur le champ d'application du projet de Guide, les hypothèses pour les évaluations économiques, les contrefactuels, l'incertitude et les cinq variables telles qu'elles avaient été développées précédemment. En outre, deux économistes ont apporté leur contribution sur l'application du Cadre dans la pratique et sur la méthodologie généralement utilisée par les économistes pour évaluer l'impact économique des réformes du droit.

9. Le 15 septembre 2022, le huitième atelier de ce projet s'est tenu à Cambridge et en ligne. L'atelier a réuni 20 experts d'horizons divers et a été enrichi de présentations sur les évaluations réglementaires *ex ante* faites par des représentants de l'OCDE et de la Commission européenne. Après ces présentations, les discussions ont porté sur des aspects spécifiques du Cadre, avec des remarques introductives du Professeur Oren Sussman (Université d'Oxford). Le groupe du projet a notamment examiné le système de notation des variables, les effets de répartition, les conséquences sociales et écologiques et le niveau de confiance des évaluations de l'impact économique. En outre, le groupe a discuté d'une étude de cas sur une évaluation économique *ex ante* hypothétique concernant un éventuel Protocole maritime à la Convention du Cap.

B. Formation et recherche

10. Les activités de la Fondation en matière de formation et de recherche portent sur le soutien à la Bibliothèque d'UNIDROIT, au Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT et à la promotion des instruments d'UNIDROIT.

1. **Projet de la Bibliothèque**

11. En août 2022, la Fondation a conclu un accord avec la Fondation néerlandaise "Stichting Largesse" prévoyant une donation substantielle (200.000 euros) de cette dernière à la Fondation d'UNIDROIT pour le projet de la Bibliothèque. Ce projet consiste à: i) agrandir la Bibliothèque d'UNIDROIT en rénovant et en transformant les espaces de stockage en une annexe de la Bibliothèque; ii) acheter de la littérature juridique actualisée; et iii) numériser une partie prioritaire de la collection de la Bibliothèque. Cette généreuse donation bénéficiera non seulement au personnel d'UNIDROIT mais aussi à tous les visiteurs de la Bibliothèque, y compris les stagiaires et les chercheurs du monde entier.

2. **Association des Alumni d'UNIDROIT**

12. Créée en 2020, l'[Association des Alumni d'UNIDROIT](#) est une plateforme à l'usage des personnes qui ont été accueillies à UNIDROIT dans le cadre de son programme de bourses de recherche, de stages et de recherches indépendantes depuis 1993. L'Association offre aux *Alumni* l'opportunité d'échanger en ligne à l'échelle mondiale et d'être informés de l'actualité et des événements qui se tiennent à UNIDROIT.

13. Les membres de l'Association bénéficient d'une série d'avantages, notamment des bulletins d'information avec des mises à jour sur les activités d'UNIDROIT, des notifications sur les événements et conférences à venir organisés par UNIDROIT et ses partenaires aux quatre coins du monde et un accès à des groupes fermés sur Facebook et LinkedIn où ils peuvent échanger avec d'autres membres de l'Association ainsi qu'avec des membres du Secrétariat d'UNIDROIT.

14. La cotisation annuelle est de 50 euros pour les avocats, juristes, universitaires, et autres, et de 25 euros pour les jeunes professionnels et les étudiants (moins de 35 ans). Les recettes de l'Association servent à soutenir le Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT.

15. En 2022, l'Association des *Alumni* d'UNIDROIT a continué à se développer. En décembre 2022, elle comptait 140 membres.

3. **Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT**

16. Depuis sa création, la Fondation a fait don de plus de 280.000 euros à UNIDROIT pour le Programme de bourses, de stages et de recherche. Cette somme provient en grande partie des redevances des ventes des Commentaires officiels à la Convention du Cap et de ses Protocoles de Sir Roy Goode, qui en a gracieusement fait don à la Fondation.

17. En 2022, la Fondation a recueilli plus de 5.000 euros au profit du Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT. Ce soutien comprend le financement du stage [MadrugaBTW-UNIDROIT](#), lancé en 2020 avec le soutien d'un membre brésilien de l'Association des *Alumni*, et renouvelé en 2022. Financé par le cabinet d'avocats brésilien MadrugaBTW, ce stage a permis à un ressortissant brésilien, M. Bruno Barreto De Azevedo Teixeira, d'effectuer des recherches pendant deux mois au siège d'UNIDROIT à Rome.

4. **Promotion des instruments d'UNIDROIT**

18. Avec le soutien de l'Institut de droit international (IDI), la Fondation a organisé un Concours de rédaction en 2022 sur le thème 'UNIDROIT et le développement durable'. Les personnes intéressées ont été invitées à soumettre leur texte en anglais – entre 2000 et 3000 mots – portant sur la façon

dont les instruments d'UNIDROIT peuvent contribuer au développement durable et aider les pays à atteindre les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

19. Plus de 50 contributions ont été reçues. Les cinq meilleures contributions seront présentées lors d'un webinaire, et les finalistes recevront un prix en argent et seront invités à soumettre leur article à l'examen de la *Revue de droit uniforme*.



C. Patrimoine culturel

20. Dans le passé, la Fondation a exprimé le souhait de soutenir les travaux d'UNIDROIT dans le domaine de la protection du patrimoine culturel. La Fondation a participé à la conception du site Internet du Projet académique relatif à la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, actuellement disponible à l'adresse <http://1995unidroitcap.org/>. Depuis lors, la Fondation étudie avec un niveau de priorité bas comment soutenir potentiellement UNIDROIT dans ce domaine à l'avenir.

21. En 2022, la Fondation n'a pas entrepris d'activités, ni fourni de financement, pour soutenir les travaux d'UNIDROIT dans le domaine du patrimoine culturel.

D. Divers

22. En 2022, le Conseil d'administration de la Fondation d'UNIDROIT s'est réuni le 7 juin (27^{ème} session). Au cours de cette réunion, le Conseil a approuvé: i) le Rapport annuel 2021; ii) les Comptes annuels 2021; iii) le Plan d'action 2022-2023 (provisoire) et iv) le Budget 2022. Le Conseil a, depuis sa 26^{ème} session en septembre 2021, également discuté des activités de la Fondation et a pris note d'une mise à jour sur les activités d'UNIDROIT.

23. Une réunion de suivi s'est tenue le 8 juillet 2022, au cours de laquelle une mise à jour plus approfondie a été fournie par le Secrétaire Général d'UNIDROIT concernant les six projets en cours d'UNIDROIT, ainsi que les projets qui avaient été proposés pour inclusion dans le nouveau Programme de travail de l'Institut pour la période triennale 2023-2025.

24. Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil d'administration en 2022. Pour information sur les membres actuels siégeant au Conseil d'administration, veuillez consulter le lien suivant: [UNIDROIT Foundation webpage](#) (en anglais seulement).

ANNEXE II**Conseil d'administration de la Fondation:**

- Jeffrey Wool (*Président*)
- Don Wallace, Jr. (*Vice-Président*)
- Kurt Siehr (*Secrétaire*)
- Ignacio Tirado (*Trésorier*)
- Georges Affaki
- Claude Brandes
- Alban Caillemer du Ferrage
- Antonio De Palmas
- Louise Gullifer
- Marcello Gioscia
- Maria Chiara Malaguti
- Carla Sieburgh

Conseillers de la Fondation:

- Michael Farley
- Marco Nicoli

Responsables de Fondation au sein du Secrétariat d'UNIDROIT:

- William Brydie-Watson
- Hamza Hameed
- Myrte Thijssen